

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MARDI 7 Mai 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen PONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

I T A L I E.

De Florence, le 10 avril.

ON a fait tout ce qu'on a pu ici pour engager le grand-duc & notre gouvernement à entrer dans la ligue de conjuration contre la France; mais on n'a pu y réussir. De tous les gouvernemens actuellement existans en Europe, il n'en est point, peut-être, qui se compare avec plus de sagesse, de modération & d'impartialité que celui de Toscane. C'est une justice que toutes les nations s'empresseront de lui rendre; aussi c'est peut-être le seul où toutes les choses nécessaires à la vie soient à meilleur compte, où l'on jouisse de la plus grande tranquillité, & où les disputes politiques influent le moins sur le bonheur public. Cependant on n'y souffre qu'à peine & précaution les réfugiés de la ci-devant noblesse française; l'exaspération d'humeur de ces individus inquiète par-tout les gouvernemens qui leur donnent asyle, de sorte qu'on leur inculque de filer dans les états du pape, ou dans les états du roi de Naples. De plus, manquant presque tous de ressources, mais ne manquant ni de morgue ni d'orgueil, ce font des hôtes extrêmement incommodes & dangereux. On avoit, à dessein, répandu le bruit que le grand-duc avoit enfin pris parti pour leur cause; mais il n'en est absolument rien; c'est une misérable ruse sans fondement. (1)

De Gènes, le 23 avril.

Parmi les nouvelles que nous recevons de différens endroits, & que nous rendons telles qu'on nous les donne, il y en a une venant de Nice, & portant que le général Biron, à la réception des dépêches apportées de Toulon par un courier, a fait embarquer pour ce port une quantité considérable de canons, & s'est ensuite porté sur Sospello, à la tête d'un grand corps de troupes. D'autres lettres nous apprennent que le général-baron de Wins a rassemblé dans le voisinage de Saorgues une armée de 22 mille hommes autrichiens & sardes, avec la bonne intention de se mesurer avec les François;

(1) Nous avons annoncé nous-mêmes cette détermination, ainsi que plusieurs autres de nos feuilles, d'après une gazette d'Italie & une feuille de la Suisse, qui a copié les gazettes allemandes & hollandoises. M. Favi, agent du grand-duc près la république française, a bien voulu nous avertir que ce bruit étoit dénué de tous fondement.

mais qu'il ne tentera l'entreprise que quand il aura reçu avis de l'apparition des escadres angloise & espagnole dans les parages du comté. On diroit que les habitans de Nice, partisans des François, craignent quelques revers; ils ont commencé à mettre leurs effets en sûreté, en les envoyant à Marseille.

Il nous manque deux couriers de France; on dit qu'ils n'osent se mettre en mer à cause des armateurs d'Onégia. Il nous en manquoit trois d'Espagne; il en vient d'arriver un dans ce moment: par celui-ci, on nous informe que le lieutenant-général D. Borra, qui avoit eu ordre de sortir de Carthagene le 12 mars, avec quinze vaisseaux de ligne & plusieurs frégates, mais qui n'avoit pu l'effectuer, ayant toujours eu le vent contraire, voyoit enfin la possibilité d'obéir. On compte, d'après cela, qu'il est en mer à présent; mais on n'a rien de positif sur sa destination. Quelques-uns disent qu'il ira devant Toulon, d'autres, qu'il cherchera l'escadre française pour la combattre où il la trouvera.

F R A N C E.

De Paris, le 7 mai.

Le mode de recrutement nécessaire pour former l'armée destinée à combattre les rebelles de la Vendée a excité dans plusieurs sections de grands mouvemens & des scènes affligeantes; les esprits sont dans une fermentation qui semble préparer de tristes événemens. La section des Quinze-Vingts, qui comprend dans son enceinte le fauxbourg Saint-Antoine, a déclaré qu'elle ne prendra les armes pour marcher dans la Vendée qu'après que tous les corps qui sont à Paris seront partis. Celle des Gravilliers a déclaré qu'elle n'adhéroit point à l'arrêté du département de l'Hérault, qu'elle l'improvoe dans tous ses points, & qu'elle entend que tous les citoyens sans distinction, même les fonctionnaires publics, tirent au sort pour former son contingent. La section de la fontaine de Grenelle a arrêté qu'aucun de ses membres ne s'enrôleroit. Celle du fauxbourg Montmartre a délibéré qu'il ne partiroit pas un seul Parisien que la convention ne soit purgée des traîtres dénoncés par la commune. Plusieurs sections ont imposé une taxe sur les citoyens riches, destinée aux volontaires qui voudront s'inscrire librement sur les registres. La section de l'Unité a cassé son comité révolutionnaire, & a déclaré le procureur de la commune coupable de prévarication. Celle des Sans-Culottes a dénoncé Sauterre pour avoir donné un faux état des troupes soldées

qui sont à Paris. La section du Théâtre François, composée de jeunes gens, a forcé Marat de sortir de l'assemblée. Enfin l'agitation, l'opposition ont été si vive dans plusieurs sections, qu'on a été forcé d'envoyer des commissaires pour s'opposer aux excès, & pour rétablir l'ordre. Des rassemblemens de jeunes gens s'étoient formés au Luxembourg & aux Champs-Elysées : ils parcouroient les rues en criant : à bas les anarchistes, à bas Marat, vive la république, vive la nation. La force armée les a dispersés; on en a conduit plusieurs à la mairie; les avenues des Champs-Elysées ont été fermées, & le commandant-général a déclaré tous les citoyens en requi- sition permanente.

L'agitation qui regne dans les assemblées des sections, se propage dans tout Paris, & est entretenue par les écrits que l'on répand parmi le peuple : cependant il faut espérer que la sagesse, la prudence & la fermeté des autorités constituées, parviendront à prévenir les nouveaux malheurs qui semblent menacer la capitale, & que le décret que la convention nationale va rendre sur le mode du recrutement, détruira ces semences de discorde, rétablira la paix & la confiance publique, & que tous les citoyens, animés du même esprit, s'empreseront de faire les plus grands sacrifices pour combattre les ennemis & opérer le salut public.

M. de la Tour-du-Pin & plusieurs de ses parens, traduits à la mairie sur des soupçons qui ne se sont point trouvés fondés, ont été remis en liberté.

COMMUNE DE PARIS.

Du 5 mai.

Un commissaire de police de la section de Bonconseil est venu faire part des désordres qui ont eu lieu hier dans l'assemblée générale de cette section. Les clercs de notaires & d'Avoués s'y étant portés en foule, ont demandé à grande cris que le sort décidât du recrutement, & que ce mode s'étendît aux gens mariés eux-mêmes. Ce choc des opinions a produit un grand désordre. Le tumulte est devenu tel que le citoyen qui présidoit la séance a cru devoir la lever; mais l'un des deux partis n'a pas voulu désespérer, il s'est emparé des porte-feuilles où étoient contenus les procès-verbaux, s'est nommé un président, & a continué à tenir séance. Le conseil, vivement frappé de ces désordres, a chargé l'administration de police de prendre toutes les mesures nécessaires pour en découvrir les auteurs, & les mettre sous le glaive de la loi. Un citoyen de la même section est venu annoncer que les malveillans s'étoient portés en plus grand nombre encore à l'assemblée de ce soir, que le désordre y étoit extrême. Hébert a pris la parole après les pétitionnaires, il a prévenu le conseil qu'il existoit actuellement à Paris un plan de contre-révolution tel que celui dont les suites étoient si terribles dans le département de la Vendée; il a établi entre les deux complots un rapprochement qui a effrayé l'assemblée; il a dit que les procureurs & les clercs de notaires s'étoient rassemblés dans le jour aux Champs-Elysées; qu'ils y avoient tenu les propos les plus anti-civiques, & menacé hautement du fer & du poison certains membres de la convention & les autorités constituées. L'orateur a requis la nomination de deux commissaires pour se transporter au comité de salut public, & lui faire part des troubles qui agitent les sections. La proposition d'Hébert a été adoptée; & sur le requisitoire de Chaumet, quatre autres commissaires ont été nommés, deux pour se transporter dans la section en proie aux agitations, & deux pour aller inviter les socié-

tés des Jacobins & des Cordeliers à se rendre dans leurs sections respectives, afin d'y contrebalancer les intrigues des malveillans.

La section des Quatre-Nations est venue dénoncer un requisitoire de Chaumet, où ce magistrat traitoit de *freluquets* les jeunes gens qui s'étoient opposés à la voie de la requi- sition. La dénonciation est ainsi conçue :

L'assemblée-générale de la section de l'Unité, ci-devant Quatre-Nations, à Chaumet, procureur-général de la commune.

Paris, le 4 mai, l'an 2^e. de la république une & indivisible.

« Quatre mille citoyens de la section de l'Unité, lassés des vexations d'une poignée d'intrigans, à la tête desquels sont un ci-devant noble & banqueroutier, avec quelques misérables provocateurs au meurtre & au pillage, sans cesse escortés de leurs exécuteurs, chargent leur président de te répondre, Chaumet, que tu aurois dû avoir moins d'égards pour les réclamations de ces malheureux, que de ménagemens pour les hommes qui les ont enfin démasqués.

» Apprends, Chaumet, que ceux que tu nommes *freluquets*, qui ont commencé, soutenu & qui veulent finir la révolution, ont juré d'écraser les anarchistes, les faux patriotes & les sans-culottes à cent mille livres de rentes, qui ruinent le peuple, & qui font leur bonheur de sa misère, de ses pleurs & de ses souffrances, comme ils ont fait rentrer les aristocrates dans la poussière & dans le néant.

» Saches, au surplus, Chaumet, (tes collègues ont dû te le dire) que la section de l'Unité a arrêté, dès le premier jour, qu'elle fourniroit son contingent de recrutement pour la Vendée; mais les membres qui la composent veulent en déterminer le mode en hommes libres, & non pas en esclaves qui seroient effrayés de tes menaces.

Signés, CHAMPEAUX, président; COQUELET, DELAGARDE, LETELLIER, secrétaires.

Sur la demande d'un membre, l'assemblée a arrêté, à l'unanimité, que la présente lettre seroit imprimée & envoyée, par quatre commissaires, au citoyen Chaumet, & que lecture & communication en seroient données, par les mêmes commissaires, à la municipalité, au conseil-général de la commune, au département, aux quarante-sept sections, & aux journalistes qui ont fait mention du requisitoire de Chaumet, & qu'elle sera affichée dans toute la ville de Paris.

Et sur l'observation qu'un citoyen a faite à l'assemblée par amendement au présent arrêté, qu'il étoit impossible que Chaumet n'eût pas reconnu que les individus qui ont osé se présenter au nom & comme fondés d'une mission de l'assemblée-générale, n'avoient ni mission ni pouvoir à cet effet, que Chaumet ne pouvoit être que très-coupable, de fait & d'intention, d'avoir donné son insidieux & perfide réquisitoire, en paroissant croire à la vérité des prétendus pouvoirs & mission desdits individus; attendu, qu'aux termes de la loi, il est de rigueur de faire exhiber les pouvoirs. L'assemblée générale, faisant droit à l'amendement, arrête, en outre, & déclare qu'elle regarde Chaumet comme coupable de per- varication, & que la présente déclaration sera aussi imprimée, envoyée & communiquée comme dessus.

Pour copie conforme à l'original, demeuré annexé à la minute du procès-verbal.

LEROU, vice-président; LETELLIER, secrétaire.

Cette adresse a excité les plus grands murmures. Les pétitionnaires ont été traités de *scélérats*, de *contre-révolutionnaires*, &c. Hébert, après de vives apostrophes, a requis que le conseil leur fit subir un interrogatoire. Cette mesure ay-

été adop-

un mois

second,

A eux d'

lue, ils

quatre n'

achevé,

seroient

lutionnai

qui pens

pe. Établ

voyer les

adresse.

Les co

rendu co

mains à

tendre, l'

rentrée d'

Une dé

que les cl

de Marat

n'avoit ét

La sect

93 citoye

ment. D'a

butions v

C o

Letr

Les mé

hier, font

de nouve

« L'enn

Jean-Charl

5^e. bataillo

qué l'adjud

coup de fus

officier le s

débarrassé t

Quoique to

cheval & le

que la déco

croix de mé

fait offrir 10

Paillez ne

de trois enf

assignat de

servé le pla

» Les enn

attaquer. No

tenance les a

d'autre ait é

pas engagée

sonniers ».

Piec

Articles

Art. I^{er}. P

corps d'armé

ment plus cri

urgent qu'il s

lés, d'autant

été adoptée, les pétitionnaires ont déclaré être, le premier, un moine de Cluni, maintenant étudiant en médecine; le second, un homme de lettres, & le troisième, un coutelier. A eux demandé s'ils adhéroient à l'adresse qui venoit d'être lue, ils ont répondu qu'ils y adhéroient comme au vœu de quatre mille citoyens réunis à la section. Leur interrogatoire achevé, Hébert a requis & le conseil a arrêté que ces citoyens seroient traduits au comité de police comme des contre-révolutionnaires. Cette sévérité a eu lieu contre l'avis de Réal, qui pensoit qu'une députation de section étoit toujours respectable, & que le conseil avoit seulement le droit de renvoyer les pétitionnaires avec tout le mépris qu'inspiroit leur adresse.

Les commissaires envoyés dans la section de Bonconseil ont rendu compte de leur mission. Les deux partis en étoient aux mains à leur arrivée. Ils sont parvenus enfin à se faire entendre, le président patriote a été réinstallé, & la section est rentrée dans le calme.

Une députation de la section du Théâtre-François a annoncé que les clercs & autres jeunes gens avoient attenté aux jours de Marat, qui auroit certainement été mis en pièces, s'il n'avoit été vigoureusement défendu par les patriotes.

La section de la Halle-au-Bled a ouvert des registres où 93 citoyens se sont déjà fait inscrire pour partir volontairement. D'autres registres sont ouverts pour recevoir les contributions volontaires.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre textuelle des commissaires de la convention.

Valenciennes, le 3 mai.

Les mêmes détails que ceux que nous vous avons donnés hier, sont contenus dans cette lettre. Voici ce qu'on y voit de nouveau :

« L'ennemi a perdu le général Knobendoff. Le citoyen Jean-Charles Pailliez, natif de Saint-Quentin, grenadier du 5^e bataillon du Nord, qui se trouvoit seul en vedette, a tué l'adjudant-général prussien. Il ne l'avoit que blessé du coup de fusil, par lequel il l'avoit fait tomber de cheval; cet officier le saisissoit encore durement au collet; mais il s'en est débarrassé totalement, & l'a tué d'un coup de bayonnette. Quoique tout fût sa conquête, il a livré à ses camarades le cheval & les habits de l'officier prussien, & ne s'est réservé que la décoration militaire qu'il portoit. C'est une grande croix de mérite avec un large ruban noir. Les ennemis ont fait offrir 10 ducats pour le prix de cette croix; mais le brave Pailliez ne la donneroit pas pour 100 louis. C'est un père de trois enfans, & sans-Culotte. Nous lui avons donné un assignat de 50 liv., somme légère; mais nous vous avons réservé le plaisir de récompenser ce brave homme.

» Les ennemis ont fait aujourd'hui une tentative pour nous attaquer. Notre armée s'est avancée vers eux, sa bonne contenance les a arrêtés; & quoique le mouvement de part & d'autre ait été considérable, l'action ne s'est pour ainsi dire pas engagée; cependant nous leur avons fait plusieurs prisonniers ».

Piece trouvée dans la poche de l'adjudant.

Articles que S. A. le prince de Cobourg m'a dictés.

Art. 1^{er}. Parce que la situation dans laquelle se trouve le corps d'armée du général Clairfayt, devient à chaque moment plus critique par différens corps qui le menacent, il est urgent qu'il soit secouru par les armées des puissances coalisées, d'autant plus que le blocus de la forteresse de Condé

dépend entièrement de la conservation de sa position; c'est pourquoi,

II. S. A. R. M. le duc d'York est instamment prié de faire marcher toutes les troupes avec la plus grande célérité sur Tournay, & de prendre un camp devant cette ville, pour observer la garnison de Lille, & porter, en cas de besoin, du secours au corps d'armée prussien.

III. Le général Knobendoff est requis de marcher avec toutes les troupes de son corps d'armée qui se trouve près de Tournay à Saint-Amand, le même jour encore que S. A. R. le duc d'York arrivera avec ses troupes à Tournay. Le camp de Maulde restera occupé par les troupes prussiennes qui s'y trouvent déjà, & le gros corps d'armée prussien se campera aux environs de Lecelle, en-deçà de la petite rivière qui s'y trouve, la gauche vers le canal de Saint-Amand.

Le lieutenant-général de Venot aura sa communication avec le corps d'armée du général Clairfayt, campé entre Bruyères-Fresne par l'abbaye de Vigogne, poste important occupé par les troupes du général Clairfayt; ce poste étant un peu éloigné de son camp, & le chemin qui y conduit difficile, S. E. le lieutenant-général le Venot est prié de le secourir en cas de besoin, de Saint-Amand.

IV. S. A. S. M. le prince d'Orange est prié de se porter le plutôt avec le gros de ses troupes sur Menin, pour occuper le poste de Tournay, avant que les circonstances exigent que le corps d'armée anglois occupe le camp de Mulde, pour faire joindre alors les troupes prussiennes qui, pour le moment, restent à ce camp au gros de l'armée, s'il suffit que, pour le premier moment, M. le prince d'Orange fasse occuper la ligne depuis Ostende jusqu'à Menin, par deux ou trois mille hommes, dont la plupart devroient être destinés pour Ypres.

V. Le colonel . . . gardera, jusqu'à l'arrivée des troupes hollandaises, le régiment de Wallis; mais aussitôt que les places depuis Ostende jusqu'à Menin seront occupées par les troupes des Provinces-Unies, il fera marcher, sans le moindre délai, ledit régiment pour Tournay & Bruxelles, au camp du corps d'armée de Clairfayt.

VI. D'après tout ceci, il n'est plus question de l'occupation momentanée par les troupes angloises des places entre Menin & Ostende; S. A. R. M. le duc d'York rassemblera, au contraire, toutes ses troupes le plutôt possible au camp devant Tournay. Le commissaire Ains qui se trouve de notre part près S. A. R., fera tout au monde pour fournir à MM. les officiers anglois des charriots pour leurs équipages, & même des chevaux de selle pour les officiers de l'infanterie qui les demandent; au cas que S. A. R. eût besoin pour les premiers jours de plus de cavalerie qu'il n'y en aura de débarquée à Ostende, il aura la bonté d'en avertir d'avance le général Clairfayt, qui lui fournira quelques escadrons.

Signé, le comte de Meerfeld, au service de S. M. l'empereur.

(Présidence du citoyen Boyer-Fonfrede).

Supplément à la séance du dimanche 5 mai.

La garnison & la société populaire de Landau, animées des mêmes sentimens de patriotisme, jurent de s'ensévelir sous les ruines de cette place plutôt que de se rendre. Les commissaires de la convention à Nice, écrivent que le département des Alpes-Maritimes a fourni au-delà de son contingent.

Une citoyenne qui, déguisant son sexe, a servi six mois en qualité de canonnière dans les armées de la république, se présente à la barre; elle se nomme Bourgé; elle a eu le bras cassé dans une action. L'assemblée lui accorde une gratification de 150 livres.

Une société populaire accuse de négligence le ministre de la

marine, en annonçant que cinq bâtimens françois richement chargés sont devenus la proie de frégates espagnoles.

On met à la disposition du ministre de l'intérieur un fonds de 3 millions 500 mille livres pour les dépenses de l'établissement des Enfants-Trouvés pendant l'année 1793.

Les commissaires de la convention vers les frontieres du Nord écrivent que le camp de la Magdeleine, près Lille, par ordre du général en chef Dampierre, s'est porté, le 1^{er} mai, en avant d'Orchies pour simuler une attaque sur Saint-Amand. Ce mouvement s'est exécuté avec précision; Saint-Amand auroit été emporté, s'il ne fût pas venu un ordre pour faire retraite: les soldats de la république ont rétrogradé sans murmurer, mais non sans manifester le chagrin de se voir enlever l'occasion d'un succès éclatant: nous n'avons perdu qu'un cheval dans cette expédition, qui a coûté quelques hommes à l'ennemi.

Une députation de la section de Bonconseil paroît à la barre; elle déclare que les citoyens de cette section, en s'occupant du recrutement pour la Vendée, ont fait le serment de défendre la convention nationale contre toute atteinte, de maintenir la liberté des opinions, la sûreté des personnes & des propriétés, & sur-tout d'assister assiduellement aux assemblées de la section. — On applaudit à ces citoyens, qui obtiennent les honneurs de la séance.

Marat dit que les pétitionnaires sont des intrigans; il demande que leurs pouvoirs soient vérifiés. — Par des motifs contraires, Vergniaux appuie la motion de Marat. — La convention passe à l'ordre du jour; elle ordonne la mention honorable de l'arrêté de Bonconseil, & l'insertion dans le bulletin.

Séance du lundi 6 mai.

Le département de la Charente a levé deux nouveaux bataillons qui marchent dans la Vendée. Mention honorable.

On fait lecture d'une lettre des commissaires des sections de Marseille, en date du premier mai; voici les termes de cette lettre.

« Citoyen-président, toutes les sections de Marseille ne formant qu'un peuple de freres, s'occupent en ce moment de rédiger une adresse à la convention nationale, & de lui envoyer des commissaires pour la présenter: ils feront à la convention le tableau fidele de la situation de cette grande cité; elle y verra quels sont ses principes, ses sentimens, ses vœux: jusqu'alors la convention trouvera équitable sans doute de se prémunir contre toutes les déclarations que la calomnie pourroit vomir contre nous: nos vertus républicaines sauront la confondre, & nos détracteurs n'obtiendront que la honte qui leur est si bien due. Tous les Marseillois ont juré de soutenir la république une & indivisible, fondée sur la liberté, l'égalité & l'observation rigoureuse des loix; ils en renouvellent le serment entre les mains des représentans de la nation ». *Suivent les signatures & ce postscriptum*: « A l'appui de notre lettre, daignez donner connoissance à la convention de la proclamation de la municipalité & de sa circulaire: nous profitons d'un courier extraordinaire pour vous faire passer ce paquet ».

Voici l'extrait de la circulaire de la municipalité de Marseille aux municipalités de la république.

« Le bruit se répand, citoyens-collegues, que des émissaires parcourent les départemens pour accréditer la fausse nouvele que Marseille est dans un état de contre-révolution, que les vrais patriotes y sont vexés, & que le sang y a

coulé: ils insinuent qu'il faut marcher sur Marseille, tomber sur les sections assemblées en permanence, & délivrer les patriotes opprimés. Nous croyons de notre devoir de prévenir les effets de cette calomnie: le vœu constant & bien prononcé des Marseillois est de soutenir la liberté & l'égalité, de protéger les personnes & les propriétés, & de maintenir de toutes leurs forces l'unité & l'indivisibilité de la république françoise. Désiez-vous donc de tous ceux qui, sous le voile du patriotisme & le caractère de commissaires marseillois qu'ils usarpent, cherchoient à égarer vos concitoyens; engagez-les à continuer paisiblement leurs utiles travaux, & sur-tout à se tenir en garde contre les manœuvres qu'on pourroit employer pour les porter à de fausses démarches ».

Proclamation de la municipalité de Marseille.

« Citoyens, les complots de nos ennemis intérieurs sont déjoués; les intrigans & les agitateurs sont connus: le peuple marseillois s'est levé tout entier; les sections sont en permanence, & la voix du souverain se fait entendre. Citoyens, vos magistrats ont juré de mourir à leur poste, pour maintenir cette souveraineté & faire respecter les propriétés. Mais tandis que les sections s'occupent avec énergie du bien public, la calomnie répand au dehors qu'elles sont en pleine contre-révolution. Citoyens, vous sentez toute l'horreur d'un tel mensonge; vos magistrats les regardent, au contraire, comme des boulevards terribles, contre lesquels viendront se briser tous les efforts des malveillans: c'est sur les bases de ces colonnes inébranlables que reposera la république une & indivisible ».

L'un des secrétaires lit une lettre des commissaires de la convention vers les frontieres du Nord; ces commissaires annoncent que la commune de Cambrai envoie des députés pour exprimer à la convention les sentimens d'horreur dont la pénétrée la trahison de Dumouriez. Cette commune a fait élever, hors de ses murs, un poteau sur lequel on voit l'inscription suivante: *La commune de Cambrai frémit d'indignation d'avoir vu naître dans son sein le traître Dumouriez; passans, partagez son horreur; tyrans, tremblez.* — On décrète la mention honorable.

Le comité de salut public, par l'organe de Lacroix, propose, & la convention décrète qu'à compter du 15 juin prochain, les officiers d'infanterie de toutes armes porteront l'uniforme national tel qu'il a été réglé par la loi du...

On fait lecture d'une lettre adressée au ministre de la marine par le citoyen Berth, commissaire-ordonnateur à Toulon: cette lettre annonce que la frégate *la Courageuse* vient d'entrer en ce port, convoyant 25 bâtimens marchands, dont quatre prises chargées de bleds: ces bâtimens sont au Lazareth; on leur envoie une escorte pour les faire venir à Marseille. (La suite à demain).

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettre M.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 6 mai 1793.

ACTIONS des Indes de 2500 liv.....	2105
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	418
Emp. de 125 millions, déc. 1784.....	1 1/4 3/8 1/2 P
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	1 1/2 2 P
Idem, sans bulletin.....	1 1/2 2 P
Idem, forti en viager.....	1 1/4 1 P

Le
près ce
trois m
ment d

V
blique
geates.
ajouto
prise de

Décla

« Les
Russes a
nître à
l'entré
nature a
connoiss
a vu co
a fallu e
à la con
exécution
& les fai
complice
provoque
leurs eff
» Il n
remplacé
tils sont
à la surv
des loix.
» L'esp
point, qu
ayant ma
étrangeres
de la Ruf
la popula
venus à l
font anim
leurs coup
actions cor
la majorité

(1) Voy